

Prisons françaises : Abdeslam mieux traité qu'un primodélinquant de droit commun

écrit par Maxime | 20 juin 2019



Devant le juge des référés du Conseil d'Etat, un détenu dénonçait les conditions de son emprisonnement le 27 mai dernier, en faisant valoir qu'elles méconnaîtraient ses droits fondamentaux.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038535119&fastReqId=264951126&astPos=1>

En général, ce genre d'affaire fait hérissier les poils car on sait à quel point les conditions d'emprisonnement ont été adoucies au fil des siècles et des années. Au point de craindre que la prison ne fasse plus peur, ce qui est pourtant nécessaire pour essayer d'endiguer la criminalité.

Après tout, si certains finissent en prison, c'est bien pour leur infliger une peine, selon les règles du droit pénal (adjectif provenant du mot "peine") et ce qui définit **une**

peine, c'est qu'elle fait de la peine à celui qui la subit, ou du moins, elle vise à le faire.

Si la prison devient un lieu où le condamné rejoint ses "potes" islamistes, pour se faire entretenir par la collectivité, tout en pouvant continuer à faire de la muscu et à lire le coran (les 2 préoccupations essentielles du détenu islamiste typique), en pouvant continuer à manger halal, terroriser les surveillants "kouffars" grâce aux couteaux de l'atelier cuisine ou n'importe quel objet détourné de son usage normal... les détenus fous d'Allah ont-ils encore des raisons de craindre la prison ?

.
Un récent sondage – on sait qu'il faut s'en méfier – prétendait pourtant que la majorité des détenus ayant voté auraient choisi la liste RN aux élections européennes. Le taux de participation des détenus était, de plus, assez élevé. Dans le même temps, on sait grâce aux aveux de Jack Lang, que 2/3 des détenus seraient musulmans. On imagine bien que quelque chose cloche dans la confrontation de ces chiffres, puisque par ailleurs le parti considéré comme étant objectivement le moins ouvert à l'islamisation de la France serait... le RN. Je me souviens avoir lu dans les commentaires des articles de presse évoquant le choix de la majorité des détenus pour le RN que ce serait dû au vote de ceux qui subissent l'islamisme en prison. Ceux-ci vivent en effet l'enfer sur Terre pour des infractions qui ne sont pas forcément gravissimes. On sait notamment qu'on peut finir en prison aujourd'hui pour avoir mis du lard dans la boîte aux lettres d'une mosquée. On peut aussi finir en prison pour avoir commis un excès de vitesse, lorsque l'on emploie son véhicule automobile comme un dérivatif aux soucis du quotidien et qu'on est en manque de sensations fortes...

<https://www.turbo.fr/actualite-automobile/radar-5-ans-de-prison-ferme-pour-un-exces-de-vitesse-225-kmh-42854>

.

Dans l'affaire jugée par le Conseil d'Etat, il s'agissait justement d'un jeune primodélinquant, condamné pour la première fois de sa vie à la prison, de droit commun – par opposition aux terroristes qui agissent pour semer la terreur.

Détenu à la maison d'arrêt de Fresnes après avoir été transféré de celle d'Osny, il faisait valoir l'inhumanité du traitement subi : *“l'exiguïté et l'état de la cellule qu'il partage avec d'autres détenus, l'état très dégradé des cours de promenade, l'impossibilité pour son frère -son seul visiteur- de lui rendre visite du fait de l'éloignement géographique de Fresnes”,* se plaignant *“de ce qu'il n'a accès à aucune des activités prévues par le règlement intérieur alors qu'il bénéficiait à Osny de l'usage de la bibliothèque, d'activités physiques, d'un enseignement de langue et d'une formation destinée à lui fournir ultérieurement un emploi, si bien qu'il doit rester enfermé dans sa cellule vingt heures sur vingt-quatre”*. Il partageait sa cellule de 10 m² avec deux autres détenus, dont un à sa demande – peut-être pour mieux se protéger de l'autre ?

.

A ce sujet, le Conseil d'Etat n'est pas loin de se contredire, car s'il relève que le 3ème détenu avait rejoint le plaignant à sa demande, il ajoute cependant que cette surpopulation carcérale est une fatalité...

Selon lui, *“une maison d'arrêt est tenue d'accueillir, quel que soit l'espace dont elle dispose, la totalité des personnes mises sous écrou, mettant ainsi le centre pénitentiaire de Fresnes dans l'obligation d'affecter un troisième détenu dans une cellule prévue pour deux et d'établir des listes d'attente pour l'accès de chaque détenu aux différentes activités sportives, éducatives et culturelles prévues par le règlement intérieur de l'établissement”*.

.
Le Conseil d'Etat considère que les conditions de détention n'étaient pas dans le cas présent dégradantes au sens de la CEDH.

.
On ne peut pourtant s'empêcher de constater que les conditions de détention de ce primodélinquant sont plus difficiles que celles de Salah Abdeslam, qui bénéficie d'une cellule individuelle de la même taille, de matériel de sport, une terrasse extérieure de 20 m², des visites régulières, des lettres d'amour d'admiratrices et de soutien d'admirateurs (que le pouvoir ne poursuit pas pour intelligence avec l'ennemi, alors que ces lettres permettraient de le faire !!!) .

.
Un traitement de luxe visant à préserver le "pauvre chéri" de tout mal être afin qu'il puisse bien témoigner durant son procès nous expliquait Collomb l'année dernière...

Un procès au cours duquel il avait choisi, comme on pouvait s'y attendre, le silence !
(https://www.liberation.fr/france/2018/02/05/proces-de-salah-a-bdeslam-le-silence-est-ma-facon-de-me-defendre_1627556)

<https://www.ouest-france.fr/faits-divers/attentats-paris/abdeslam/salah-abdeslam-comment-se-deroule-sa-vie-en-prison-depuis-son-arrestation-5540797>

Même [Dieudonné a pris la plume](#).

À deux reprises, au moins, Salah Abdeslam a répondu aux missives lui étant adressées.

« Si je te demande les intentions de ta démarche c'est pour m'assurer que tu ne m'aime pas comme si j'étais une star ou une idole parce que je reçois des courriers

comme ça et je ne cautionne pas cela car le seul qui mérite d'être adoré c'est Allah, Seigneur de l'univers », avait-il ainsi écrit à une jeune femme de Côte-d'Or, dans [une lettre en partie reproduite par Libération](#), fautes d'orthographe incluses.

[L'autre lettre s'adressait à l'un de ses cousins](#) et comportait 17 fois le mot Allah, avec une injonction finale répétée à trois reprises : « **La prière !** »

Le député Thierry Solère, qui avait visité Fleury-Mérogis en juillet 2016, avec deux journalistes du JDD, a pu observer les conditions de détention de Salah Abdeslam, sur un écran.

« **Après sa prière, Abdeslam s'est assis sur son lit, et il s'est mis à lire le Coran** », avait raconté Thierry Solère, étonné qu'un rameur soit mis à disposition du djihadiste présumé dans une autre cellule. Et qu'une cour extérieure de 20 m² soit aménagée au-dessus de sa cellule.

Rien de luxueux ni d'illégal mais l'application de la circulaire du 14 avril 2011 relative au placement à l'isolement des détenus. Un surveillant évoquait alors le goût prononcé d'Abdeslam pour les émissions de télé-réalité. Faux, selon son frère Mohamed : « **La religion est tout ce qui compte pour lui.** »